

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102* sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Dispense de résider au Québec

- Bell, James
Goldman, Sach & Co.

Cette personne est dispensée de résider au Québec.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des conditions suivantes :

- le représentant est également inscrit à titre de représentant d'un conseiller en valeurs inscrit auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec et de l'Autorité en valeurs mobilières des États-Unis;
- le représentant n'exerce l'activité de conseiller en valeurs qu'auprès des personnes visées à l'article 30 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

Le directeur général adjoint aux services aux entreprises se réserve la possibilité de réviser sa décision advenant une modification à l'*Instruction générale n° Q-9* par l'Autorité ou suite à une modification réglementaire.

Dérogation à l'article 53 de l'*Instruction générale n° Q-9*

- Chevrier, Jean-Pierre
Les conseillers en placements Sceptre Itée

Une dérogation a été accordée à ce représentant lui permettant de déroger aux dispositions de l'article 53 de l'*Instruction générale n° Q-9*.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

CIBC World Markets inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 300 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CIBC en faveur de CIBC World Markets inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CIBC renonce à concourir est de 0 \$.

CIBC World Markets inc. (IIROC)

Approbation de la réduction d'un emprunt de 250 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de CIBC (IIROC) en faveur de CIBC World Markets inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel CIBC (IIROC) renonce à concourir est de 3 850 000 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Daviau Capital Corporation en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Daviau Capital Corporation renonce à concourir est de 500 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 7 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de David Kassie en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel David Kassie renonce à concourir est de 7 000 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 5 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kassie Capital Corporation en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kassie Capital Corporation renonce à concourir est de 5 000 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Philip Evershed en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Philip Evershed renonce à concourir est de 1 000 000 \$.

Genuity Capital Markets

Approbation de la réduction d'un emprunt de 31 046.61 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Ridpath Capital ULC en faveur de Genuity Capital Markets courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Ridpath Capital ULC renonce à concourir est de 0 \$.

TD Waterhouse Canada Inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 100 000 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de The Toronto-Dominion Bank en faveur de TD Waterhouse Canada inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel The Toronto-Dominion Bank renonce à concourir est de 0 \$.

Versant Partners inc.

Approbation d'un emprunt de 1 490 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de BeauNaro inc. en faveur de Versant Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel BeauNaro inc. renonce à concourir est de 1 510 000 \$.

Versant Partners inc.

Approbation d'un emprunt de 600 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Petersen Capital Corporation en faveur de Versant Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Petersen Capital Corporation renonce à concourir est de 620 000 \$.

Versant Partners inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 1 490 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de BeauNaro inc. en faveur de Versant Partners inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel BeauNaro inc. renonce à concourir est de 10 000 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.